

IMPORTANT
BOURSE
Collège

Lille, le 3 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Je vous transmets les précisions nécessaires relatives à la constitution des dossiers de bourses nationales.

Les bourses de collège sont attribuées pour une seule année scolaire. Les formalités sont à renouveler chaque année par tous les élèves même s'ils étaient boursiers l'année précédente.

Les revenus fiscaux de référence à prendre en considération sont ceux de de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016.

Vous trouverez au verso la notice d'information concernant les barèmes. Vous pouvez également utiliser le simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-college afin de vérifier vos droits.

Si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, il vous suffit de demander un dossier soit à l'accueil place aux bleuets, soit à l'accueil place du concert.

Ce dossier sera à déposer impérativement à la comptabilité place du concert, les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin au plus tard pour le 18 octobre 2018.

Il sera composé des pièces suivantes :

- un formulaire de demande de bourse nationale de collège
- une procuration,
- la photocopie de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016
- tout document utile pour l'examen du dossier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Madame ESCULIER
Chef d'établissement

